

Annexe2_Critères de notation PAEC 2026-2027 pour les nouveaux PAEC

Dans le cas où un territoire à enjeu eau déposerait pour la première fois son PAEC en 2026 ou 2027, le rapport synthétique devra justifier la pertinence de l'ouverture d'un nouveau territoire et sera évalué par le comité des financeurs.

Seuls les nouveaux PAEC seront intégralement évalués selon les critères de notation définis à l'annexe 2 : Il est vivement recommandé de bien prendre connaissance des critères de notation, des précisions associées et de la répartition des points par critères.

Les PAEC ayant atteint un score inférieur à 100 points ne seront pas retenus.

Critères de notation	Précisions	Note PAEC	Répartition des points par critères
Qualité générale du dossier			30
Complétude et clarté des documents	Le dossier est complet dès le dépôt; la nomenclature des documents est claire et il y a un souci que chaque document soit aisément interprétable (titre explicite, sommaire, etc.)		10
Qualité de l'argumentation générale du document 2_CV_XXXX_AAP-PAEC26-27_RapportSynthétique	Le dossier est argumenté dans un esprit de synthèse, en utilisant des données de qualité et actualisées.		20
Stratégie PAEC (5 pages maximum dans le document 2_CV_XXXX_AAP-PAEC26-27_RapportSynthétique)			90
Qualité du diagnostic agroenvironnemental du territoire	Le diagnostic agroenvironnemental explicite les enjeux et "pratiques agricoles habituelles sur le territoire, en particulier celles pouvant présenter un risque par rapport aux problématiques environnementales identifiées" (ITMAEC-BIO2024-597). En ce qui concerne les PAEC situés sur des sites Natura 2000, il est attendu que : - soient précisés les enjeux espèces issus du DOCOB; - ce diagnostic s'inscrive dans un historique du territoire en identifiant les actions qui ont déjà été entreprises et les résultats déjà obtenus.		30
Pertinence des objectifs agroenvironnementaux du PAEC 2025 au regard du bilan de la ou des campagnes 2023-2024	Les objectifs agroenvironnementaux découlent clairement du diagnostic et sont à la fois ambitieux et concrets, en lien avec un bilan des campagnes précédentes. Ces objectifs doivent expliciter les "évolutions envisageables des pratiques agricoles du territoire pour répondre aux problématiques environnementales"; (ITMAEC-BIO2024-597) Une proposition argumentée de critères d'évaluation de ces objectifs à l'issue de la programmation serait un plus.		20
Cohérence et synergie avec les actions du territoire	Les liens entre le PAEC et les démarches territoriales - en particulier dans le cadre de PAEC avec contrat territorial financé par l'Agence de l'Eau -, les acteurs publics et privés sont explicités; la recherche de cohérence et de complémentarité est clairement définie.		20
Qualité de la gouvernance	Un bilan quantitatif et qualitatif de la gouvernance pour les précédentes campagnes (COPIL, CTL, etc.) est présenté de façon synthétique et fait le point sur les perspectives d'amélioration pour la campagne 2026-27.		20
Stratégie MAEC (5 pages maximum dans le document 2_CV_XXXX_AAP-PAEC26-27_RapportSynthétique)			80
Pertinence et adéquation des MAEC 2026-2027	Le choix des MAEC proposés est explicitement en lien avec les objectifs agroenvironnementaux du PAEC et s'appuie sur des retours d'expériences concrètement exposés et issus des précédentes campagnes. Pour démontrer la pertinence et l'adéquation des MAEC 2025, il est attendu que soient "identifiées les évolutions acceptables par les agriculteurs du territoire qui permettront d'atteindre les objectifs agroenvironnementaux recherchés et la capacité d'adhésion des agriculteurs aux mesures correspondantes"(Instruction Technique MAEC-BIO2024-597)		30
Priorités associées au choix des MAEC	Sont explicités ici les critères de sélection spécifiques sur la base desquels seront priorisées les demandes individuelles d'engagement dans la ou les MAEC concernées, afin de respecter l'enveloppe budgétaire contrainte de la campagne 2025. Les priorités sont ainsi clairement définies et argumentées: elles doivent être facilement vérifiables par la DDT au moment de l'instruction ("facilement vérifiable" = la DDT peut vérifier ces priorités très rapidement, sans avoir à faire de calculs ni démarches supplémentaires). Les DDT font partie du comité de notation.		30
Adéquation de la stratégie MAEC avec les moyens disponibles	Le choix des MAEC est cohérent avec les ressources dont disposent les structures pour un accompagnement de qualité des agriculteurs engagés. S'il y a eu sous-consommation des crédits MAEC lors des précédentes campagnes, la stratégie MAEC 2026-2027 en tire les conséquences.		20
Total			200